

CET : amélioration de l'indemnisation des jours du Compte Épargne Temps



À partir du 1er janvier 2024, la monétarisation des jours de CET est augmentée. L'UNSA Fonction Publique a revendiqué cette amélioration.

Hausse de l'indemnité versée par jour épargné :

Catégories	A	B	C
Montant brut de l'indemnité par jour épargné	150 € (au lieu de 135 €)	100 € (au lieu 90 €)	83 € (au lieu de 75 €)

L'UNSA Fonction Publique se félicite pour cette revalorisation qu'elle a portée.

Lire la publication dans sa totalité sur le site de l'UNSA Fonction Publique

<https://www.unsa-fp.org/article/CET-amelioration-de-l-indemnisation-des-jours-du-Compte-Epargne-Temps>